



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 17750

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des agents de catégorie C de l'administration de la direction du travail de l'emploi et de la formation professionnelle en province. Il fait part de l'inquiétude de ceux-ci par rapport à la diminution des effectifs, passés en Savoie de 33 en 1985 à 27 en 1998, des difficultés de promotion par une limitation des accès à la catégorie B, mais surtout de la différence de traitement au niveau des primes entre l'administration locale et l'administration centrale, à compétence équivalente, beaucoup plus difficilement admissible. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre concernant cette catégorie de fonctionnaires ainsi que la politique salariale qu'il entend mener en terme de prime et de point d'indice.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17750

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4212